

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Bulletin de don affecté

Nom :
Nom du représentant si association ou entreprise :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél : E-Mail :

Je fais un don de€ pour aider à la restauration de

.....,

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Tout don à la Fondation du patrimoine est déductible* :

- de **l'impôt sur le revenu** des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt) ou de **de l'impôt sur la fortune immobilière** à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

- **de l'impôt sur les sociétés**, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Je souhaite bénéficier d'une économie au titre de l'impôt** :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

**Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. *Seule la commune et/ou l'association que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.*

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale Auvergne de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

CE BULLETIN DOIT ÊTRE RENVOYÉ À LA DELEGATION AUVERGNE

Fondation du Patrimoine - Délégation régionale Auvergne – 13 rue Maréchal Foch - 63000 Clermont-Ferrand

Mél. : auvergne@fondation-patrimoine.org - Site Internet : www.auvergne.fondation-patrimoine.org

Fondation reconnue d'utilité publique - Loi du 2 juillet 1996 – Siret 413 812 827 00298